

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808;

Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846,

*Vu les décrets des 9 novembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866, 24 décembre 1885, 25 mars 1921,
4 février 1922 et 13 septembre 1924,*

Arrête :

Monsieur Abel Henri,
Artiste peintre à Fegersheim (Bas-Rhin)
est nommé Officier d'Académie.

Pour ampliation :

Le Chef du bureau du Cabinet,

Handy

Fait à Paris, le 12 Février 1925

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : F. Albert.